

CDC Argentan Intercom

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude du mode de gestion du service d'assainissement collectif et non collectif et à sa mise en oeuvre pour la communauté de communes Argentan Intercom

PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CDC Argentan Intercom. Correspondant : Monsieur Laurent BEAUVAIS, Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP 90220 61205 Argentan cedex - Tél. : 0233122525, Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <http://www.argentan-intercom.fr/citoyennete/argentan-intercom/les-marches-publics/> Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7050554>.

Type d'organisme : Groupement de collectivités.

Objet du marché : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude du mode de gestion du service d'assainissement collectif et non collectif et à sa mise en oeuvre pour la communauté de communes Argentan Intercom.

Type de marché : Services.

L'avis implique un marché public.

Autres informations : L'adresse de téléchargement du DCE au sein du profil acheteur est <http://www.centraledesmarches.com/> Code d'identification national : 20006845000010. Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, tous les échanges entre les candidats et le pouvoir adjudicateur doivent être effectués par voie électronique. L'intégralité de la présente annonce est publiée sur le site <http://www.centraledesmarches.com/> Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc, 14050 CAEN cedex. Té : 0231707272 - Fax : 0231524217 - Courriel : greffe.tacaen@juradm.fr - Site : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

Caractéristiques principales :

Le présent marché est un marché de service relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'étude du mode de gestion du service d'assainissement collectif et non collectif et à sa mise en oeuvre. A travers la présente consultation, Argentan Intercom entend, dans le cadre d'un marché de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage, se faire accompagner pour préfigurer et organiser le service à l'horizon de 2022. S'appuyant sur un examen ciblé de l'existant, le candidat retenu devra : envisager sur la base de scénarios élaborés, les modes de gestion les plus adaptés à la situation qu'il aura analysée ; accompagner l'établissement dans la prise de décision quant au mode de gestion ; accompagner l'établissement dans la mise en place de la solution retenue. La présente consultation consiste en un marché public de services passé selon la procédure adaptée, en application des dispositions des articles L1111-4, L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique, et selon les dispositions énoncées dans le CCAG prestations intellectuelles. Le présent marché est global. Conformément aux dispositions des articles L2113-10, L2113-11 et R2113-2 du code de la commande publique, le présent marché ne fait pas l'objet d'une dévolution en lots séparés. En effet, par principe les marchés publics sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Le pouvoir adjudicateur peut ainsi décider de ne pas allouer un marché public si la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Or, en l'espèce, la mission consiste à assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de la compétence assainissement sur la totalité du territoire communautaire, pour garantir la continuité du service public et rationaliser la gestion du service public d'assainissement il est nécessaire d'apporter une cohérence globale à la mission justifiant de fait une procédure de marché non allotie. Le marché comprend une tranche ferme et trois tranches optionnelles conformément aux dispositions des articles R2113-4 à R2113-6 du code de la commande publique. La tranche ferme est relative à l'étude et la présentation des différents modes de gestion (régie, affermage, concession, prestation de service, mixité) adossés à des scénarios appliqués au territoire d'Argentan Intercom. La tranche optionnelle n°1 concerne la passation d'un (ou plusieurs) contrat(s) public(s) (toute forme d'assistance nécessaire dont DCE, négociations, etc.) avec sectorisation géographique ou non. La tranche optionnelle n°2 concerne la mise en oeuvre d'une régie. La tranche optionnelle n°3 concerne l'accompagnement technique de la collectivité pendant la 1ère année de mise en service du nouveau mode de gestion. Les délais d'exécution des prestations sont laissés à l'initiative du candidat. Ils devront cependant être conformes à l'échéancier envisagé, à titre indicatif, la collectivité envisage le calendrier suivant. Le candidat émettra un avis circonstancié sur ce point. Phase N°1 : Février 2020 - juillet 2020. Phase N°2 : Juillet 2020 - décembre 2021. Phase N°3 : Janvier 2022 - mai 2023. Le présent marché sera exécuté dès réception de la notification du marché, qui fera office d'ordre de service.

Refus des variantes.

Quantités :

La nature, la quantité et la description des prestations et leurs spécifications techniques sont données dans le cahier des clauses techniques particulières. Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières, ils devront s'y conformer scrupuleusement et fournir impérativement une proposition de base conforme à ses spécifications, y compris toutes suggestions relatives aux règles de l'Art. En effet, les variantes ne sont pas autorisées conformément aux dispositions de l'article R2151-8 du code de la commande publique, ainsi les candidats sont tenus de répondre à la solution de base conforme aux documents de la consultation. Options / prestations supplémentaires éventuelles : sans objet. Prestations non prévues - exécutions supplémentaires - modifications du marché - avenants : des modifications du marché peuvent intervenir conformément aux dispositions prévues aux articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du code de la commande publique. Notamment, la poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant. Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable. Lieux d'exécution : FRD13 - Orne.

Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : En application des dispositions des articles L2191-2 et R2191-3 à R2191-19 du code de la commande publique, une avance est accordée au titulaire lorsque le montant initial pour

chaque tranche affermie est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution pour chaque tranche affermie est supérieur à deux mois. Ces deux conditions sont cumulatives. Pour chaque tranche affermie, le montant de l'avance est fixé à : 5% du montant initial toutes taxes comprises du marché, lorsque la durée du marché est inférieure ou égale à douze mois ; 5% d'une somme égale à douze fois le montant initial toutes taxes comprises du marché divisé par sa durée exprimée en mois, lorsque la durée du marché est supérieure à douze mois. En application des dispositions des articles R2191-7 alinéa 3 et R2191-33 du code de la commande publique, le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire à concurrence de 5,00 % du montant de l'avance. Se référer au CCAP pour de plus amples précisions.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le financement sera assuré par des fonds publics, ressources propres de l'Etablissement. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Les délais de paiement sont fixés à 30 jours, dans les conditions définies au cahier des clauses administratives particulières, conformément aux dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 du code de la commande publique. En application de l'article R2112-6 du code de la commande publique, les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix forfaitaires dont le libellé est donné dans le détail estimatif (fourni par le candidat), selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu : soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés. Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint d'entreprises. Il devra être joint à la candidature une habilitation du mandataire par ses cotraitants. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Conformément à la faculté posée par l'article R2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membres de plusieurs groupements. L'entrepreneur, membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique et coordonne les prestations des membres du groupement. Les groupements doivent être constitués dès la remise des candidatures, aucun groupement ne pourra être constitué ultérieurement. Unité monétaire utilisée : l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- Conditions de participation : critères de sélection des candidatures - situation propre des opérateurs économiques - capacité économique et financière - références professionnelles et capacité technique - références requises : se référer aux documents de la consultation et notamment au règlement de la consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % valeur technique

40 % prix des prestations

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 02 décembre 2019 à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : MP2019-21

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, les candidats doivent impérativement transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique. Élimination des candidatures et des offres sous format papier, élimination des candidatures et des offres arrivées hors délais et des candidats frappés par une interdiction de soumissionner mentionnée aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique. Pour de plus amples renseignements se référer aux articles L2132-2 et R2132-1 à R2132-14 du code de la commande publique et au règlement de la consultation..

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Maxime LECORNEY, affaires juridiques , Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <https://www.argentanintercom.fr/>

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Josselin SOURISSEAU-PIERRE, Directeur du pôle aménagement et cadre de vie , Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <https://www.argentanintercom.fr/>

Date d'envoi du présent avis : 4 novembre 2019.